



Châtaigne

N°07

17/08/2016



Animateur filière
Raphaël RAPP
CHAMBRE REGIONALE ALPC
raphael.rapp@alpc.chambagri.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention**
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Châtaigne N°7
du 17/08/2016 »



Bulletin disponible sur les sites :

www.aquitainagri.fr ; www.limousin.synagri.com ; www.fredon-limousin.fr ;
www.mp.chambagri.fr

et sur le site de la DRAAF

www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :

- [Aquitaine : Formulaire d'abonnement au BSV](#)
- [Poitou-Charentes : www.bsv-pc.fr](http://www.bsv-pc.fr)
- [Limousin sur demande : nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr](mailto:nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr)
- [Midi-Pyrénées : www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

Ce qu'il faut retenir

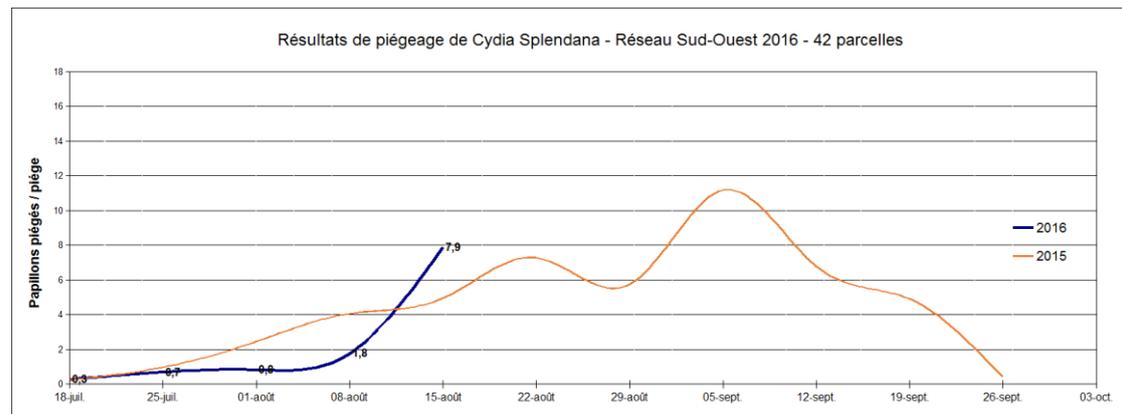
- **Carpocapse du châtaignier : Premier pic de vol. Risque important de pontes et d'éclosions**, notamment dans la semaine à venir.

• Carpacse de la châtaigne (*Cydia splendana*)

Cydia splendana est un petit papillon nocturne de couleur grise ou gris clair (deux formes existent). Pour l'identifier : **Ailes antérieures gris cendré traversées de fines lignes claires** ; à l'angle postérieur, une tache gris argenté bordée de brun et renfermant 4 petits traits noirs.

Observations du réseau

Nous sommes maintenant en plein vol du carpacse du châtaignier.



Evaluation du risque – carpacse du châtaignier

Nous entrons a priori dans le premier pic de vol des mâles du carpacse du châtaignier.

Risque important de pontes et d'éclosions, notamment dans la semaine à venir.

Surveiller vos pièges pour estimer au mieux l'amplification du vol sur vos parcelles.

Rappel de biologie : La ponte débute quelques jours après la sortie des femelles. **L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte**. La larve peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm et présente une couleur blanche ou rosée en fin de développement. Elle passe par plusieurs stades larvaires :

- *Le stade baladeur* : la chenille accède à la bogue en circulant sur le feuillage et les rameaux. Elle y pénètre jusqu'à l'intérieur de la châtaigne.
- *5 stades larvaires* : la chenille poursuit sa croissance dans le fruit pendant 40 à 45 jours, durant lesquels elle se nourrit de l'amande et creuse une galerie qui contient ses excréments.
- *À la fin de sa croissance*, la larve perce l'enveloppe de la châtaigne et s'enfonce dans le sol. Elle tisse un cocon (hibernaculum) et entre en diapause pour se métamorphoser l'été suivant.

• **Balanin de la châtaigne (*Curculio elephas*)**

Eléments de biologie

Curculio elephas est un coléoptère inféodé au châtaignier et au chêne.

Les adultes, jaune-gris de 9 à 10 mm, portent un rostre fortement incurvé. Celui des femelles peut être aussi grand que le corps et deux fois plus long que celui des mâles.

Les larves sont de type apode et de couleur blanc crème avec une partie céphalique brune.

Les adultes émergent selon les régions de mi-août à fin septembre et n'ont qu'une génération par an. Ils se nourrissent pendant une semaine puis s'accouplent et les femelles commencent à pondre.

Les œufs sont pondus directement dans les amandes et en aucun cas sur le feuillage. Une femelle peut pondre en moyenne une quarantaine d'œufs. La période de ponte dure une vingtaine de jours.

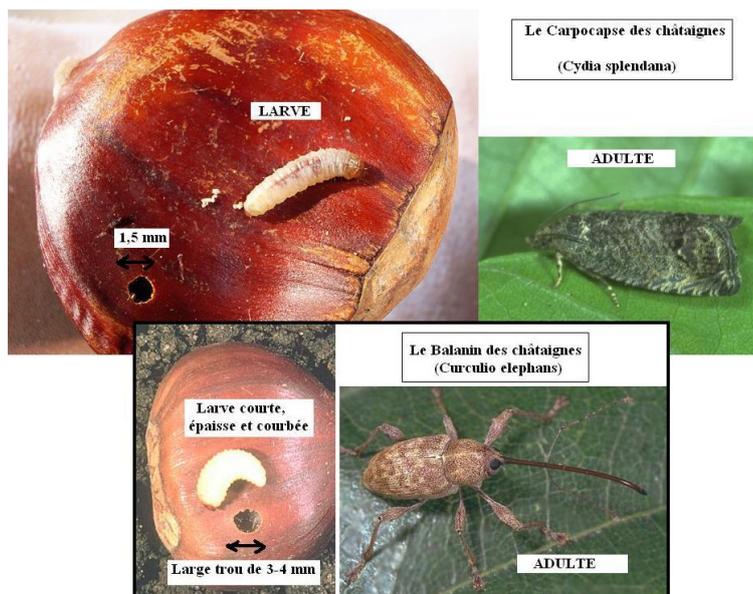
Le développement embryonnaire et larvaire dans le fruit dure 30-40 jours. Le cycle larvaire compte quatre stades et dès la fin du quatrième stade, les larves perforent le fruit et tombent au sol où elles passent l'hiver dans des logettes protectrices jusqu'à 60 cm de profondeur.

Les sorties larvaires des fruits s'étalent du début octobre à la fin décembre. La majorité des larves subissent la nymphose l'année suivante, mais une proportion non négligeable d'entre elles (25 à 40 %) reste en diapause prolongée une ou plusieurs années.

Symptômes et dégâts

Les dégâts sont causés par les stades larvaires qui se développent dans les fruits. Les fruits attaqués par le balanin se reconnaissent aux trous circulaires de 3-4 mm de diamètre dans leur paroi et aux galeries forées par les larves remplies de déjections brunes et compactes.

Les arbres stressés sont plus sujets aux attaques.



Evaluation du risque – balanin de la châtaigne

Attention, ces dernières années, il a été noté une recrudescence de ce ravageur dans le Sud-Ouest.

Prochain bulletin : mercredi 24 août

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Châtaigne sont les suivantes :

Chambre régionale d'agriculture ALPC, Fredon Limousin, Chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, CAPEL, Périgourdine, SCA SOCAVE, LIMDOR, Ecolim, Invenio et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".